

Le PASS : par ici la monnaie... Faites vos comptes !

Juillet 2019



Solidaires
Unitaires
Démocratiques



LE PASS : Le programme d'Amélioration Sociale et Salariale !

En février 2012, Le programme d'Amélioration Sociale et Salariale (PASS) était mis en place après avoir reçu un avis favorable au CTP du 30 janvier 2012.

Qu'est-ce que le PASS ? C'est un soutien au pouvoir d'achat et à la lutte contre la précarité, un soutien à la protection sociale complémentaire ainsi qu'une reconnaissance de la difficulté particulière et des contraintes de certains postes.

En quelques lignes pour rappel....

Revalorisation du régime indemnitaire de base :

- Catégorie B : **214 €uros**
- Catégorie C : **155 €uros**

Titres restaurants :

- Depuis le 1^{er} janvier **la valeur faciale des chèques déjeuners est à 8 €uros**

Participation de la Ville à la complémentaire santé et à la prévoyance des agents :

Participation à la santé

Tranche 1 : participation de **25 €** pour un salaire brut inférieur à 1600 €

Tranche 2 : participation de **20 €** pour un salaire brut compris entre 1600 € et 1899 €

Tranche 3 : participation de **15 €** pour un salaire brut compris entre 1900 € et 2099 €

Tranche 4 : participation de **10 €** pour un salaire brut compris entre 2100€ et 2600 €

Participation à la prévoyance

Tranche 1 : participation de **10 €** pour un salaire brut inférieur à 1900 €.

Tranche 1 : participation de **5 €** pour un salaire brut compris entre 1900 € et 2600 €.

Prime Pénibilité : Cette indemnité mensuelle est :

- Niveau 1 - 30 €uros / Niveau 2 - 45 €uros

Revendication de SUD à la 1ère rencontre du vendredi 5 juillet 2019

- SUD demande l'augmentation de la participation mutuelle santé et prévoyance,
- SUD revendique l'augmentation du chèque déjeuner à **9 €uros**,
- SUD revendique l'augmentation de la prime pénibilité et l'extension aux animateurs périscolaires
- SUD demande que la part employeur sur le forfait transport soit portée à **75%**
- SUD revendique une augmentation de l'indemnité kilométrique de **200 € à 400 €**,
- SUD revendique l'augmentation du Régime indemnitaire à travers le RIFSEEP,

La seule promesse qu'on vous fera, c'est celle de vous défendre !

⊕ de questions ? ⊕ de réponse sur : sudct.saintherblain@gmail.com



Syndicat SUD CT Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville
44800 Saint-Herblain
sudct.saintherblain@gmail.com
02 28 25 21 73

